

**AVENANT DU 28 OCTOBRE 2005 A L'ACCORD DU 22 NOVEMBRE 2002 SUR LA
PROMOTION DE L'INITIATIVE ET DE LA CREATIVITE DES SALARIES**

ENTRE :

RENAULT s.a.s.
représentée par M. Jean-Michel KEREBEL



Directeur Central des Ressources Humaines

d'une part,

ET :

Les organisations syndicales ci-dessous :

C.F.D.T.

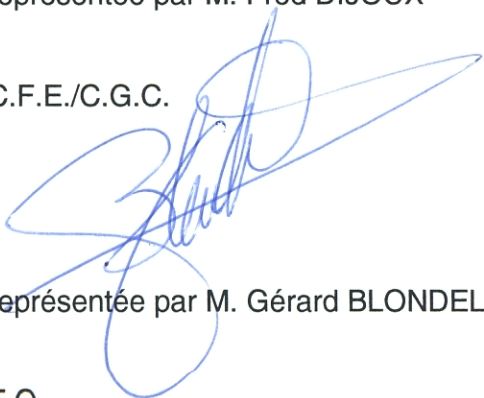


représentée par M. Fred DIJOUX

C.G.T.

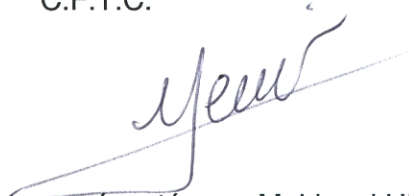
représentée par M. Philippe NOËL

C.F.E./C.G.C.



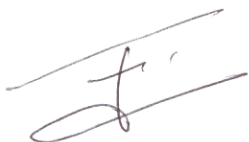
représentée par M. Gérard BLONDEL

C.F.T.C.



représentée par M. Lionel HEIN

F.O.



représentée par M. Laurent SMOLNIK

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article unique

Le présent avenant reconduit pour un an, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, l'accord du 22 novembre 2002 sur la promotion de l'initiative et de la créativité des salariés.

Dans le trimestre précédant l'arrivée du terme de l'accord tel que reconduit par le présent avenant, la Direction et les Organisations Syndicales se réunissent afin de déterminer les modalités de sa reconduction ou de la conclusion d'un nouvel accord.

A défaut de reconduction expresse, les stipulations de l'accord du 22 novembre 2002 cessent de produire leurs effets de plein droit.

Toute Organisation Syndicale représentative à l'échelon de l'Entreprise qui n'est pas partie au présent accord peut y adhérer dans les conditions prévues à l'article L.132-9 du Code du travail. Cette adhésion doit être sans réserve et concerner la totalité de l'accord.

Le présent avenant sera, conformément à l'article L.132-10 du Code du travail, déposé à la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil des prud'hommes.

~~HL~~
HL
FD HL

Fait à Boulogne-Billancourt, le 28 octobre 2005

Pour RENAULT s.a.s.
Le Directeur Central des Ressources Humaines



M. Jean-Michel KEREBEL

Pour la Fédération Générale des Mines et
de la Métallurgie
(C.F.D.T.)



représentée par M. Fred DIJOUX

Pour la Fédération des Travailleurs de la
Métallurgie
(C.G.T.)


représentée par M. Philippe NOËL

Pour la Fédération de la Métallurgie
(C.F.E./C.G.C.)




représentée par M. Gérard BLONDEL

Pour la Fédération Nationale des
Syndicats de la Métallurgie et Parties
Similaires
(C.F.T.C.)



représentée par M. Lionel HEIN

Pour la Fédération de la Métallurgie
(F.O.)



représentée par M. Laurent SMOLNIK